

Sous-série : 12 L

Dates extrêmes : 1791-an X

Métrage : 28 ml?

État du classement : classé?

Communicabilité / conditions d'accès : librement communicable

Présentation générale

Par les lois du 16 et 24 août 1790, la Constituante consacre une juridiction nouvelle, la **justice de paix**. Se situant au niveau des cantons, les justices de paix constituent des cours d'exception, qui ont pour but de mettre au service des citoyens **une justice plus proche du citoyen et plus efficace**.

À leur tête, les juges de paix élus pour deux ans, ont pour mission principale de régler les **litiges de la vie quotidienne** par une démarche conciliatrice. Ils traitent des petites affaires personnelles et mobilières, des conflits entre particuliers, des contraventions de simple police.

Liste des justices de paix conservées dans la sous-série 12 L : Auvillar, Beaumont-de-Lomagne, Bourg-de-Visa, Castelsagrat, Causasde, Cazes-Mondenard, Dunes, Grisolles, Lafrançaise, Lauzerte, Mirabel, Moissac, Molières, Monclar-de-Quercy, Montaignu-de-Quercy, Montauban, Montech, Montpezat-de-Quercy, Nègrepelisse, Parisot, Puylaroque, Réalville, Roquecor, Saint-Antonin-Noble-Val, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Saint-Porquier, Valence d'Agen, Varen, Verdun-sur-Garonne, Villebrumier.

Sources complémentaires

- Série U Justice (période moderne 1800-1940)

Piste de recherche

- [Géographie historique du département](#)

Instruments de recherche

[ARRIGHI \(Muriel\), BARDOU \(Monique\), 12L : Justices de paix de la période révolutionnaire \(1791-an X\), Montauban, AD82, dactylogr., 2004, 40p.](#)